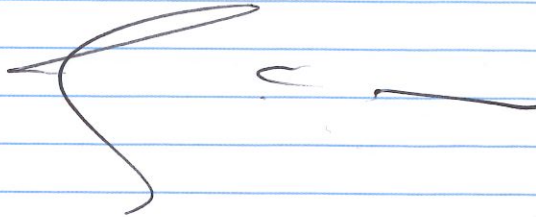


PREMIÈRE JOURNÉE

Les Jeudi 7/6/18 de 9 heures 00 à 12 heures 00Observations de M^(l)

Personne ne s'est présentée



26 juin 2018 16:09

Je souhaite que le chemin pédonnier garde son côté "sauvage"
C'est à dire qu'il n'y a pas de piste cyclable, et que bien sûr,
l'accès aux véhicules à moteur (cyclomoteurs et motos) reste
interdit. Sinon la suppression du "Coulde" qui borde les rives est
une bonne idée d'aménagement du cours de la rivière.

Franklin PARVIN, habitant de St Laurent du Pont